

# Assemblée générale 2019 de l'Association des Habitants du Plateau de Bel Air AHPBA

le 8 octobre 2020 à 20h15, à l'auditorium de l'école de Haller

**Présent(e)s** : selon liste de signatures

**Excusé(e)s** : Mme de Candolle, Mme Brun-von Davier (40<sup>aine</sup>), M. et Mme Bovon, Mme Bruhlmann, M. Carrier, M. Rieben, M. et Mme Scotti, Mme Stern, M. Navratil

Bernard Brestaz signale le décès tout récent de M. Pierre Reymond, régulièrement des nôtres lors de nos rencontres.

Excusé également notre trésorier, Wilfrid Profichet, tenu de respecter une période de 40<sup>aine</sup>.

Le président, Jean-Michel Pernet, ouvre la séance en ces mots :

« J'ai le plaisir d'ouvrir la cent onzième Assemblée générale de notre Association. Au nom du comité, je vous souhaite à toutes et à tous la plus cordiale bienvenue. Je salue tout spécialement la présence de Messieurs Jean-Luc Boesiger et Philippe Moser, nouveaux Conseillers administratifs, ainsi que de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux présent(e)s, que je félicite toutes et tous pour leur élection. »

- **1. Communications :**

Jean-Michel Pernet excuse les absences mentionnées ci-dessus.

- **2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mai 2019 :**  
Personne ne demandant lecture de ce document, il est approuvé.

- **3. Rapport du président :**

Pour commencer, je reviens brièvement sur les événements habituels de notre Association :

- L'Assemblée générale 2018, qui s'est tenue le 16 mai 2019, s'est bien déroulée, vous venez juste d'en ratifier le PV que vous retrouvez en ligne sur notre site.
- Le vide grenier du 15 septembre 2019 s'est bien déroulé également sous le soleil. Deux bémols à cette partition : la très faible participation des membres de l'AHPBA à cette rencontre, que nous souhaiterions plus festive, et l'épuisement total des membres de votre Comité à l'issue de cette belle journée.
- L'apéritif du Nouvel-An a, comme d'habitude, été le point fort du début d'une année dont nous ne savions pas encore qu'elle serait si inhabituelle.

Et maintenant, les événements particuliers :

- **Massacre arboricole :**

Des représentants de votre comité se sont très rapidement mobilisés, en pure perte, lors de l'affaire suivante.

À la mi-juillet 2019, 12 de nos tilleuls ont été massacrés en haut de l'avenue de Bel-Air. Profitant de la période des vacances, aux petites heures, une entreprise mandatée par l'Etat (intervenant sur territoire communal) s'est dépêchée d'ébrancher de manière irréversible ces 12 malheureux sujets. A cette occasion, nos autorités cantonales se sont rendues coupables de deux violations de nos lois. Primo, l'entreprise est intervenue sans autorisation valide. Secundo, ce massacre a été ordonné hors période légale d'abattage. L'argument du frein éventuel à l'avancée de travaux ne tient pas, puisque plus rien n'a bougé sur ce chantier avant le mois de novembre suivant.

Comme vous pourrez tous le constater encore aujourd'hui, deux arbres au moins (pour un investissement de départ de 18'000.00 CHF/p.) ont été sacrifiés en pure perte. Ils ne gênaient en rien les travaux d'aménagement du rond-point.

La commune de Chêne-Bourg dans tout ça ? Les agents municipaux ont été tenus dans l'ignorance totale de cette intervention et nos Conseillers administratifs ont été aux abonnés absents.

**Ce mutisme de notre représentation communale nous a laissé un amer sentiment d'abandon.**

- **Eaux troubles :**

Le début de la campagne de mise en conformité des réseaux eaux claires et eaux mélangées sur le Plateau (av. de la Martinière et av. de Bel-Air) est un fiasco sur toute la ligne.

Par le manque d'anticipation et de communication de nos élus locaux, nous nous sommes hélas retrouvés (et votre Comité en tête !) en position d'affrontement.

C'est une obligation légale, nous le savons : les riverains concernés par ces travaux d'assainissement en sont les co-maîtres d'ouvrage. À ce titre, ils doivent être associés aux démarches dès la phase de projet. Tel n'a pas été le cas jusqu'ici.

Quand nous avons appelé à une table de ronde, il était bien tard. Au lieu de nous y retrouver côte-à-côte, nous nous y sommes trouvés face-à-face, en position pénible de bras de fer, notre technicienne communale se faisant même systématiquement l'avocate de maîtres d'œuvres qui ne le lui avaient, par ailleurs, pas demandé.

**À cette occasion, l'attitude de notre représentation communale nous a laissé le sentiment d'avoir été considérés comme quantité négligeable.**

- **Aménagement de l'avenue de Bel-Air :**

L'avenue de Bel-Air : nous y subissons depuis bien trop longtemps des nuisances inacceptables.

Nous y avons des préoccupations majeures au niveau de la sécurité de nos écoliers, de nos piétons, de nos cyclistes. Nous avons consacré beaucoup

d'énergie et beaucoup d'argent à nous opposer à des projets invasifs et potentiellement dangereux.

Depuis fort longtemps, notre Association a montré concrètement son intérêt pour cette route principale. A sa modeste mesure, elle a souhaité participer à son aménagement pour le bien de tous.

Il y a bien longtemps, un **indicateur de rues** (cube bleu sur pieds) et un **baromètre** (souvenir un peu désuet de l'ère d'avant les smartphones, mais déjà objet collector !) ont été mis à disposition du public vers l'actuel « Coin de l'Espoir » par notre association.

Un **grand banc de bois**, ombragé par deux tilleuls, a également été installé par nos aïeux en bordure de l'actuel rond-point de l'école. Grandement apprécié, ce lieu fonctionne si bien qu'il a été complété par une boîte à livres très fréquentée. Or, sous prétexte de parallélisme inadéquat par rapport au nouveau projet de rond-point, un de ces deux vénérables tilleuls fait l'objet d'une demande d'abattage par notre autorité communale. Quand on connaît la durée de vie moyenne de ces aménagements pharaoniques, ce projet s'apparente à une plaisanterie et à un total manque de respect du vivant. Malgré donc notre implication positive de toujours, avons-nous été invités à partager nos idées concernant l'aménagement de l'avenue ? Non, encore une fois non, l'AHPBA, pas plus que PRO VELO d'ailleurs, n'ont pu jusqu'ici apporter leur pierre à cet édifice.

**Par manque d'ouverture et de concertation, notre représentation communale a choisi de s'empêtrer dans la voie interminable des procédures administratives** et, pendant ce temps, ce sont les riverains qui dégustent.

Pour clore de manière légère ce chapitre, je vous propose un « quiz », comme on le dit à la télé.

Mettons en parallèle la route nationale une, la route Suisse, et notre plus modeste avenue de Bel-Air. Dès aujourd'hui et à l'avenir, on traversera tout Versoix-Bourg à 30 km/h. alors qu'à Chêne, on hoquette aujourd'hui à 50. Par endroits, la première route du pays fait aujourd'hui 6 m. de large, alors que le projet de notre avenue en réservera 7 aux véhicules automobiles.

Questions : quelle commune est en lien avec son temps, quelle commune fait montre d'une vision d'avenir ?

Allez ! laissons ces questions en suspens.

« Que d'amertume dans ces propos ! », seriez-vous tentés de me dire. Et bien pas du tout.

Certes, ce bilan est lourd et implacable, mais il se réfère à hier.

Demain est plein d'espoir, d'énergie et de renouveau, à l'image de notre magnifique **soirée du 21 novembre 2019**.

Nos élus n'ont pas souhaité nous rencontrer pour parler ensemble de ce qui concerne notre commune, de ce qui nous concerne tous.

Se sont-ils méfiés de ceux qui les ont portés où ils sont ?

Nous ont-ils jugés incompétents, incapables de propositions constructives ?

Qu'à cela ne tienne ! Nous avons pris l'initiative d'une rencontre lors de laquelle aucun sujet concernant notre quartier ne serait tabou.

Et nous avons fait salle archi-comble !

Cette soirée a été d'une très bonne tenue. Bien des questions soulevées ont trouvé une réponse, même partielle, et toutes les inquiétudes ont pu être exprimées. Je n'en citerai qu'une en exemple : les modifications de circulation au niveau du rond-point de la Gravière ne vont-elles pas envoyer le trafic pendulaire dans les petits chemins du Plateau, comme c'est le cas actuellement ?

Pour le reste, je vous invite à visiter notre site où vous trouverez toutes les autres informations à propos de cette fructueuse soirée (21 novembre 2019).

A l'image du calme et de la bienveillance de notre urbaniste communal, Olivier Walser, durant cette soirée, à l'image du respect des idées exprimées par les uns et les autres, c'est à ce genre de relation paisible qu'aspire l'Association des Habitants du Plateau de Bel-Air à travers son comité. C'est pour cela que nous nous engageons à perpétuer l'objectif de ceux qui nous ont précédés depuis plus de 110 ans : veiller et contribuer à un développement harmonieux de notre quartier.

Je vous remercie de votre attention.

- **4. Rapport du trésorier :**

Jean-Michel Pernet donne lecture du rapport de Wilfrid Profichet, trésorier en 40<sup>aine</sup>, qui se résume ainsi :

- Notre Association compte 185 membres. Les cotisations encaissées se sont élevées à CHF 3'780.-.
- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à CHF 493.-.
- Les diverses activités durant l'année, dont principalement notre vide grenier, ont généré un résultat global positif de CHF 1'713.-.
- La fortune de l'Association a augmenté de CHF 4'100.- et s'élève au 31 décembre 2019 à CHF 26'396.-.

- **5. Rapport des vérificateurs de comptes :**

Gaston Sachs nous donne lecture de ce rapport positif et recommande de donner décharge au trésorier.

Les vérificateurs sont chaleureusement remerciés.

- **6. Discussion à propos de ces rapports et décharge au Comité :**

Une objection est soulevée par M. Gauthier au point 3 de l'ordre du jour, au sujet de l'aménagement de l'avenue de Bel-Air. Jean-Michel Pernet se propose de vérifier qu'il n'a pas défendu tel ou tel projet contre celui de la commune, ni avancé d'inexactitudes dans ses propos. Il s'engage, le cas échéant, à revenir sur la question en Assemblée générale 2020.

A main levée, l'Assemblée donne décharge au Comité.

- **7. Présentation des membres du Comité :**

Rappel : les membres du Comité sont élus pour 2 ans.

#### 7.1 Election du président :

Le président prend la parole :

« Depuis que vous avez bien voulu me nommer à ce poste, j'ai activement recherché à faire entrer des femmes au comité, avec des succès plus que mitigés.

Alors, changement de tactique.

J'ai proposé au comité de remettre le poste de président sur la table.

A la suite d'un accident de travail, les circonstances ont fait que je n'ai pas pu assurer correctement ma tâche de président ces derniers temps et c'est Anne, notre actuelle secrétaire, qui a parfaitement assuré cet intérim.

C'est pourquoi, au nom du comité ici présent, je vous propose d'élire Anne Parent au poste de présidente de notre Association. »

Par une acclamation soutenue, l'Assemblée valide la proposition du Comité et élit Anne Parent à la présidence.

Sans plus attendre, cette dernière prend les commandes de l'Assemblée.

Anne Parent, présidente fraîchement élue, remercie l'Assemblée pour la confiance qu'on lui témoigne. En présentant brièvement les candidats, tous plus dynamiques, enthousiastes et motivés les uns que les autres dans leur engagement pour l'association, elle procède ensuite à la proposition d'élection du comité comme suit :

Jean-Michel Pernet, vice-président

Wilfrid Profichet, trésorier

Andreas Schwegler, secrétaire

Nadia Stern, membre

Christophe Boccard, membre

Richard Evrard, membre

Cette proposition est acceptée par l'assemblée à l'unanimité pour chaque membre du comité, par acclamation sans aucune opposition.

- **8. Nomination des vérificateurs des comptes et d'un suppléant :**  
Comme on ne change pas une équipe qui gagne, Messieurs Gaston Sachs et Ruedy Schnegg, ainsi que Monsieur Bernard Carrier, sont reconduits par acclamation de l'assemblée dans des fonctions qu'ils exercent à merveille.
- **9. Fixation de la cotisation 2019 :**  
Jean-Michel Pernet confirme, de la part de Wilfrid Profichet, trésorier en 40<sup>aine</sup>, que la cotisation 2019 reste à CHF 30.- par an, avec une réduction de CHF 20.- pour chaque parrainage d'un nouveau membre.
- **11. Divers :**

M. Christophe Boccard :

*J'aimerais revenir sur la séance d'information du 21 novembre 2019 à propos de l'avenir de notre lieu de vie, le Plateau de Bel-Air, en présence des autorités communales et de M. Walser, urbaniste de Chêne-Bourg.*

*Je ne faisais pas encore partie du comité de l'association. J'étais juste un membre lambda de notre association. J'y ai trouvé un fort intérêt et il me semble que ce sentiment était partagé par une majorité des personnes présentes.*

*Ce type de séance est très utile, non seulement parce qu'elle permet de vous tenir informés, mais aussi parce qu'elle vous permet de faire part de vos questionnements et de vos inquiétudes aux autorités communales. Car, même si c'est à nous de nous tenir informés des procédures en cours, il n'est absolument pas évident de se retrouver dans les méandres des informations sur les différents sites ou média de publication.*

*Sur les sujets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, des autorités mieux informées du sentiment de la population évitent certains faux pas, maladroites ou mauvaises décisions.*

*Nous l'avons vu récemment à Genève, une mauvaise écoute des autorités communales et/ou cantonales peut aboutir à des défaites en votation. Je pense notamment aux déclassements au Grand-Saconnex (Pré-du-Stand) C'est une perte de temps, d'énergie et d'argent pour tout le monde. Un échange en amont, comme celui qui vous a été proposé en novembre de l'année dernière, pourrait « peut-être » permettre de rapprocher les parties et de trouver des consensus.*

*C'est pourquoi, nous essaierons de rééditer régulièrement ce type de séance d'information pour notre plateau de Bel-Air. Nous espérons que cela répond à un besoin réel et que nous vous y verrons, comme l'année dernière, nombreux et concernés.*

Après cette intervention, diverses questions et remarques émanent de l'assemblée, ayant très souvent trait aux modifications du trafic et aux travaux d'aménagements.

Mme Schaer (av. de Bel-Air 91) déplore le marquage au sol d'une ligne de sécurité à l'endroit où elle doit traverser la route pour se garer. Ce parking n'était tout simplement pas indiqué sur les plans de l'ouvrier qui faisait les marquages. L'alternative consistant à braver cet « obstacle » résulterait en une amende potentielle de CHF 140.-.

M. Jean-Luc Boesiger convient qu'il peut y avoir des situations à clarifier une fois les travaux concrets réalisés. L'écart entre la théorie et la pratique nécessite des ajustements. Ne pouvant pas se prononcer sur la question sans avoir inspecté les lieux auparavant, il propose de se rendre sur place pour évaluer la situation et

trouver une solution. De façon plus générale il propose de trouver un modus operandi constructif et pratique pour aborder ce genre de questions entre les habitants et la commune, par l'intermédiaire de l'association par exemple.

Mme Sylvie Hottelier (Vergys 18) constate que les travaux situés autour du chemin de la Gravière ont pour conséquence des fléchages incompréhensibles et des stationnements de voitures chaotiques. On risque de se retrouver face à face avec des voitures roulant à contresens et ceci à des vitesses excessives, car certains empruntent les petits chemins à vive allure pour ne pas se faire attraper. Ayant contacté la mairie, ni la secrétaire ni l'ingénieur n'ont pu apporter des éléments de réponse adéquats. Car « nous avons rempli nos quotas d'amendes de stationnements » n'est pas une réponse recevable pour les usagers du quartier ayant, qui plus est, payé leur carte macaron.

Mme Anne Parent insiste sur le fait que les problématiques liées à la circulation (Gravière, chemin de la Mousse, chemin des Mésanges, transit à travers les petits chemins comme celui du Saut-du-Loup) feront partie des priorités absolues de l'AHPBA, au même titre que les questions liées au PLQ des Vergys/Grand-Monts.

De la part de M. Rieben, Anne Parent indique que l'Etat rôde dans le quartier, tel le loup, pour acquérir des terrains en exerçant son droit de préemption. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'Etat doit offrir, s'il est intéressé, un prix s'alignant sur l'offre qu'aurait faite préalablement un privé. Si tel n'est pas le cas, le vendeur a le droit de retirer l'objet de la vente. N'hésitez pas à nous contacter si une telle chose vous arrive.

M. Philippe Moser nous remercie d'avoir été invité, et nous confirme que même pour eux, ce n'est pas évident de suivre l'avancement et les impacts des travaux actuels. Un tout-ménage sera prochainement distribué aux habitants pour leur apporter des éclaircissements sur la situation. Pour ce qui est de la coordination avec le canton, ils ont demandé de diminuer la vitesse maximale autorisée pour l'avenue de Bel-Air à 30 km/h, mais sont toujours en attente d'une réponse. Dans tous les cas, il se dit ouvert à un échange avec les habitants à un intervalle régulier, et d'être à notre écoute.

M. Boesiger, lui-même issu du monde associatif, nous encourage à entretenir cet état d'esprit constructif et engagé avec les autorités. Regrouper des questions d'un même sujet (ex. aménagement/circulation) afin d'organiser des tables rondes pour y apporter des solutions concrètes lui paraît être une excellente démarche. Ces tables rondes pourraient être instaurées sur un rythme trimestriel, et même s'il est probable qu'on ne sera pas toujours d'accord, l'objectif est avant tout de permettre à chacun de s'exprimer et de travailler à trouver des terrains d'entente.

M. Richard Evrard, toujours au sujet de la régulation de trafic, demande si une journée d'information pour les habitants est envisagée.

M. Jean-Luc Boesiger, d'entente avec l'urbaniste de la commune, M. Olivier Walsler, a recensé de nombreux points à revoir et à améliorer. Plusieurs calendriers se chevauchant au niveau des travaux, il est important que les choses « se tassent » un peu pour y voir plus clair. Mais sur plusieurs problématiques, il est possible d'intervenir après-coup et d'essayer de corriger certains manquements en marge.

M. Andreas Schwegler : D'accord avec le fait qu'il faut avancer avec les travaux et en partie les finir pour y voir plus clair. Cependant cette concession de la part des habitants est liée à la crainte d'entendre le reproche « il fallait le dire avant ! ». Mais si nous pouvons compter sur la coopération de la commune, nous restons ouverts à donner de la latitude pour achever ces travaux.

M. André-William Blandenier demande si une table ronde pour les questions de densification est prévue, avec concertation possible, avant que le PLQ des Vergys-Grands-Monts ne soit déposé. Ce dernier pourrait-il encore être bloqué à l'heure qu'il est ?

M. Jean-Luc Boesiger explique qu'il est nécessaire de retoucher le plan directeur communal, de concert avec le plan directeur cantonal. Ce dernier est très bien pour le centre de la commune (zone autour de la gare) mais doit être revu pour la zone 5 (plateau de Bel-Air), ce qui va être un sujet majeur pour les prochaines années. Le PLQ Vergys/Grand-Monts va être déposé, mais il faudrait travailler en concertation avec les associations de façon structurée. A titre d'exemple, pour Seymaz Sud, un fonctionnement tripartite (canton/commune/habitants) a pu être mis en place.

Mme Mireille Ardizzone demande si on sait ce que ça va donner une fois que le maillon routier du Rond-Point de Belle-Idée sera ouvert en septembre 2021. La question reste en suspens.

La séance est levée à 21h30 et nous pouvons profiter d'un petit apéro pour continuer nos discussions et passer un moment convivial.

Liste de présence (sans signatures, pour éviter des risques COVID) :

Mme et M.	Ardizzone	Mario et Mireille
Monsieur	Beffa + Hottelier	Raymond + Sylvie
Monsieur	Blandenier	André-William
Monsieur	Boccard	Christophe
Madame	Boichat	Anne
Monsieur	Boichat	Jean-Luc
Monsieur	Brestaz	Bernard
Madame	Cabitzza	Manuela



Madame	Croset	Claudine
Mme et M.	Desjacques	Ursula et Pierre
Monsieur	Evrard	Richard
Mme et M.	Gauthier	Laurent
Madame	Kraxner	Michaela
Madame	Nawratil	Lucienne
Madame	Parent	Anne
Monsieur	Parent	John
Monsieur	Pernet-Desjacques	Jean-Michel
Monsieur	Perriard	Jean
Mme et M.	Pugin	Madeleine
Monsieur	Rullo	Arnoldo
Monsieur	Sax	Gaston
Madame	Schaer	Hedwige
Monsieur	Schnegg	Rudolf
Monsieur	Schwegler	Andreas
Madame	Suter	Margrit
Monsieur	Toscan	Jean
Monsieur	Virchaux	Jean-Luc